



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 17 mars 2021

### Lancement de l'appel à projets conjoint MILDECA – ARS 2021 pour la lutte contre les drogues et les conduites addictives

Dans un environnement local en pleine mutation, les défis en matière de jeunesse, de santé mais aussi de prévention de la délinquance nécessitent une mobilisation des différents acteurs dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Depuis 2016, un appel à projets annuel est spécifiquement dédié à la prévention des drogues et des conduites addictives. En 4 ans, plusieurs dizaines de projets ont ainsi pu être soutenus et accompagnés, avec de nombreux professionnels formés, permettant la structuration d'un véritable réseau d'acteurs dynamiques promouvant des actions nouvelles sur le territoire en la matière.

La démarche partenariale engagée entre la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (**MILDECA**), l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) de Mayotte, la politique de la ville (**ANCT**) et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (**CSSM**) est reconduite en 2021. Ainsi, l'ensemble des financements publics en matière de prévention des drogues et des conduites addictives, de promotion des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic seront mutualisés dans cet appel à projet dédié.

L'effort de prévention reste orienté vers les populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages dus aux substances psychoactives et auprès des publics en milieu scolaire, festif et professionnel. Une attention particulière sera portée sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet appel à projets s'inscrit dans un ensemble de priorités qui ont été définies par la MILDECA au niveau national :

- Prévenir les conduites addictives ;
- Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi ;

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- Accompagner les populations les plus vulnérables ;
- Renforcer les actions de formation.

Tous les porteurs de projets, publics comme privés (collectivités, opérateurs, associations...), qui souhaitent soumissionner à cet appel à projets pourront trouver son contenu et ses modalités, ainsi que le formulaire de demande de subvention, sur le site internet de la préfecture de Mayotte :

<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

**Le dossier de candidature devra être déposé sur « Démarches simplifiées » avant le  
lundi 3 mai 2021 23h59 avec la mention « AAP-MILDECA 2021 » :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-investissement-mayotte>

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976